



Ville de Mèze

N° 652

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX N° 32 ET N° 34 RUE DU DOCTEUR MAGNE INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par l'entreprise « TEDDY FACADE », sise 41 chemin de l'Escouladou à Mèze,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la réfection de façade au n° 32 et n° 34 rue du Docteur Magne, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage au n° 32 et n° 34 rue du Docteur Magne, du lundi 15 janvier 2024, 07h00 au vendredi 19 janvier 2024, 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum à Mèze, par l'entreprise « TEDDY FACADE », sise 41 chemin de l'Escouladou à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 19 décembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

